

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

ALFRED SAUVY

## **La population étrangère en France et les naturalisations (suite)**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 68 (1927), p. 89-97

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1927\\_\\_68\\_\\_89\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1927__68__89_0)

© Société de statistique de Paris, 1927, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

### III

## LA POPULATION ÉTRANGÈRE EN FRANCE ET LES NATURALISATIONS

*Suite* (1)

---

2° On admet que les mariages ont lieu plus fréquemment que ne l'indiquerait la théorie entre deux natifs de France ou deux natifs de l'étranger. En poussant

---

(1) Voir *Journal de statistique*, n° de janvier 1927.

l'hypothèse à l'extrême, dans  $\frac{2}{7}$  seulement des ménages formés en France, l'un des deux conjoints au moins serait né en France (1).

Le nombre cherché est donc compris entre les  $\frac{2}{7}$  et la moitié du total 64.000, ou entre 18.000 et 32.000; la répartition des 180.000 ménages en 1891 peut alors être estimée la suivante :

Ménages constitués par des immigrés mariés à l'étranger . . .		20.000
Ménages formés par deux étrangers nés à l'étranger. . . . .	entre 46.000 et	32.000
Ménages formés par deux étrangers dont l'un au moins est né en France. . . . .	entre 18.000 et	32.000
Ménages formés d'un étranger et d'une française d'origine . . .		96.000
		180.000
Ensemble. . . . .		

Le total des deux dernières catégories fournit le nombre des ménages dont les enfants doivent, d'après la législation, être considérés comme Français dès leur naissance. Il est compris entre 114.000 et 128.000 et constitue plus des  $\frac{3}{5}$  et moins des  $\frac{3}{4}$  du total. Pour tenir compte de ce que le nombre des adultes étrangers nés en France diminue avec le temps (précisément par le jeu même des francisations), on prendra  $\frac{1}{2}$  comme limite inférieure.

Une erreur commise dans l'évaluation qui précède aurait d'ailleurs une importance assez faible, comme on s'en rendra compte dans le paragraphe suivant.

3. *Individus âgés de 21 ans, domiciliés en France et nés de parents étrangers, nés à l'étranger.* — Le nombre cherché, pour une année donnée, dépend de celui des enfants nés vingt et un ans plus tôt, et issus de parents étrangers nés à l'étranger; il faut en défalquer :

- a) Les décès survenus dans l'intervalle;
- b) Les individus ayant quitté la France;
- c) Les individus au nom desquels est faite, avant leur majorité, une déclaration qui a pour effet de les rendre Français.

Il n'y a pas lieu, par contre, de déduire les répudiations; celles-ci seront comptées avec les pertes de nationalité française.

Étant donnée l'incertitude qui règne dans cette évaluation, il serait illusoire de vouloir trouver une estimation pour chaque année. Il faut se borner à l'étude d'une année moyenne.

De 1891 à 1911, la moyenne annuelle des naissances d'étrangers s'est élevée à 24.700. Les enfants français dès leur naissance (catégories 1 et 2) constituent la moitié au moins et les trois quarts au plus du total. Leur nombre est compris entre 12.300 et 18.500. Le reste est compris entre 6.200 et 12.400. Le coefficient de mortalité de 0 à 21 ans est d'environ 20 %. Le nombre de ceux qui ont quitté la France n'est pas exactement connu; on peut le supposer

---

(1) Les conjoints seraient d'ailleurs tous deux nés en France.

inférieur au  $\frac{1}{10}$  du total, ce qui fournit les deux limites : 0 et  $\frac{1}{10}$  du total.

Quant à ceux pour lesquels, il est fait une déclaration d'acquisition, leur nombre s'élève à 1.500 en moyenne par an. La répartition d'une génération moyenne peut donc être estimée comprise entre les limites suivantes :

	TOTAL	CATÉGO- RIES 1 et 2	DIFFÉ- RENCE	MORTS	ÉMIGRÉS	DÉCLA- RÉS	CATÉ- GORIE 3	TOTAL 1+2+3
Par défaut. . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—
Par excès. . . . .	24.700	12.300 18.500	12.300 6.200	2.470 1.240	1.230 —	1.500 1.500	1.700 3.500	19.400 22.000

Les individus de la catégorie 3 ne deviennent Français que vingt et un ans plus tard; mais, en revanche, pour l'année considérée, on doit enregistrer les francisations d'individus nés vingt et un ans plus tôt. Étant donné qu'on ne cherche qu'une évaluation moyenne, on peut bloquer les trois catégories 1, 2, 3, et estimer le nombre des individus visés comme devant être compris entre 19.400 et 22.000.

4. *Mariages entre Français et étrangères.* — La statistique des mariages par nationalité n'a été entreprise que de 1888 à 1891 et de 1914 à 1919. Elle fait connaître que les mariages entre Français et étrangères sont un peu moins fréquents qu'entre étrangers et Françaises. Il s'ensuit un excédent de pertes annuel de quelques centaines (320 en 1891, 640 en 1914); 1.000 constitue donc une limite supérieure et 0 une limite inférieure.

5. *Naturalisés.* — Les comptes rendus annuels du ministère de la Justice (1) donnent le nombre de naturalisations. Il y a lieu d'en déduire les naturalisés en Algérie en vertu de la loi du 26 juin 1889; leur nombre n'est pas exactement connu, mais est inférieur au dixième du total.

Les enfants mineurs qui deviennent Français sont connus également, mais depuis 1894 seulement; pour les années 1891, 1892 et 1893 un calcul approximatif permet de trouver des chiffres, en admettant l'hypothèse que le nombre moyen d'enfants par naturalisé a été sensiblement le même que les autres années.

6. *Réintégrés.* — Tout ce qui a été dit pour les naturalisations peut se répéter ici. En 1891, 1892, 1893, le même ajustement a été rendu nécessaire par le manque de renseignements.

7. *Déclarations d'acquisition.* — Les déclarations enregistrées par le ministère de la Justice sont de deux sortes :

a) *Réellement acquiescives*, c'est-à-dire attribuant la nationalité française à des individus jusque-là étrangers;

b) *Simple renonciations* à la faculté de répudiation possédée par un individu déjà Français.

Les premières seules doivent ici entrer en ligne de compte. Les autres con-

---

(1) *Journal officiel.*

cernent en effet des individus dont la francisation a déjà été comptée, soit dans les catégories 1 et 2 (enfants nés en France, de parents étrangers, dont l'un est lui-même né en France), soit dans les catégories 5 et 6 (enfants mineurs de naturalisés ou de réintégrés).

Les nombres de personnes visées par les déclarations acquisitives ne sont donnés par les statistiques que depuis 1903; pour les années 1894 à 1902, on possède seulement le nombre des déclarations; mais un calcul approximatif permet d'en déduire le nombre des individus. Enfin, pour les années 1891, 1892, 1893, le nombre des déclarations lui-même n'est connu que de façon imparfaite. On a dû recourir en partie à des estimations.

Enfin, il y a lieu de déduire le nombre des déclarations en Algérie estimées inférieures au dixième du total.

## B. PERTES DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

1. *Mariages entre étrangères et Français.* — Se reporter à ce qui a été dit à propos des mariages entre étrangers et Françaises.

2. *Répudiations.* — Les répudiations de toute espèce sont données dans les rapports du ministère de la Justice; il y a lieu, pour tenir compte des répudiations algériennes, de déduire la même proportion que pour les naturalisations.

Les francisations obtenues de 1891 à 1921 sont données dans le tableau suivant (évaluations par excès) :

*Acquisitions et pertes de nationalité française en France,  
de 1891 à 1925, évaluées par excès*

ANNÉE	FRANCI- SATIONS par nais- sance sur le sol français (catég. 1-2-3)	NATURA- LISÉS	RÉINTÉ- GRÉS	EN- FANTS mi- neurs de na- turali- sés	EN- FANTS mi- neurs de réin- tégrés	DÉCLA- RATIONS acquisi- tives	TOTAUX des acqui- sitions de la nationa- lité française	RÉPU- DIA- TIONS	EXCÉ- DENT des acqui- sitions sur les pertes
Avril 1891-mars 1896 . . . . .	110.000	23.906	15.815	20.752	1.551	30.350	202.374	2.420	199.954
Avril 1896-mars 1901 . . . . .	110.000	13.600	8.225	12.038	635	12.650	157.148	2.272	154.876
Avril 1901-février 1906 . . . . .	108.200	10.642	5.797	9.561	556	10.276	145.032	3.346	141.686
Mars 1906-février 1911 . . . . .	110.000	14.158	7.211	11.703	801	15.882	159.755	6.151	153.604
Avril 1891-février 1911 . . . . .	438.200	62.306	37.048	54.054	3.543	69.158	664.309	14.189	650.120
Mars 1911-février 1921 . . . . .	200.000	16.670	11.861	14.092	2.126	19.578	264.327	9.124	255.203
Février 1921-février 1926 . . . . .	120.000	27.063	11.229	23.184	974	23.875	206.325	4.049	202.276
<b>TOTAUX 1891-1926 . . . . .</b>	<b>758.200</b>	<b>106.000</b>	<b>60.100</b>	<b>91.300</b>	<b>6.700</b>	<b>112.600</b>	<b>1134.900</b>	<b>27.300</b>	<b>1.107.600</b>

## COMPARAISON DES DEUX MÉTHODES

Elles ont fourni les résultats suivants :

ANNÉE de recensement	FRANCISATIONS suivant la méthode indirecte (minimum) (depuis le précédent recensement)	FRANCISATIONS suivant la méthode directe (maximum) (depuis le précédent recensement)	DIFFÉRENCE minima en- tre les chiffres four- nis par les deux mé- thodes	FRANCISATIONS DEPUIS 1891		
				méthode indirecte (minimum)	méthode directe (maximum)	différence minima
1891. . . . .	304 (1)	»	»	»	»	»
1896. . . . .	235	200	35	235	200	35
1901. . . . .	251	155	96	486	355	131
1906. . . . .	32	142	— 110	518	497	21
1911. . . . .	170	154	16	688	651	37
1921. . . . .	216	255	— 39	904	906	— 2
1926 (90 d.). . .	233	202	+ 31	1.137	1.108	+ 29

Pour la période 1891-1911, les chiffres de la méthode indirecte, bien qu'approchés par défaut, sont un peu supérieurs à ceux donnés par la méthode directe, alors que ces derniers ont été systématiquement surestimés. La période 1911-1926 donne des résultats plus concordants, mais les calculs ont été faits d'après des données plus incertaines.

Les divergences constatées peuvent tenir à plusieurs causes :

1<sup>o</sup> Antérieurement à la loi de 1889, il y avait en France un assez grand nombre de sans-patrie « heimatlos », que la loi de 1889 aura fait peu à peu disparaître, sans, pour cela, qu'ils aient subi une naturalisation officielle.

2<sup>o</sup> Jusqu'en 1894, les déclarations d'acquisition n'ont pas toutes été enregistrées par le ministère de la Justice; or, elles étaient particulièrement nombreuses pendant les années 1890 à 1893.

3<sup>o</sup> La nationalité indiquée par un bulletin de recensement ne correspond pas toujours à la nationalité légale de la personne en question, comme on l'a supposé implicitement jusqu'ici. On peut en particulier signaler l'exemple suivant :

De nombreux mariages ont lieu entre Françaises et étrangers immigrés ou inversement. Dans la plupart des cas, les ménages ainsi formés restent en France, pays d'immigration.

L'étrangère devenue Française par mariage, résidant en France et en ayant adopté la langue et les coutumes se portera généralement comme Française naturalisée.

La Française qui a épousé un étranger et qui n'a quitté ni son pays, ni même souvent sa famille, répondra par l'affirmative à la question : Êtes-vous Française de naissance?

Si l'on admettait que les choses se passent constamment ainsi, il y aurait lieu, dans l'application de la seconde méthode, de compter comme acqui-

(1) Francisations depuis le recensement de 1872.

tions les mariages entre Français et étrangères et de ne pas considérer comme pertes les alliances entre Françaises et étrangers. On aurait ainsi un excédent annuel d'environ 4.000 acquisitions.

Quoi qu'il en soit, on peut adopter le chiffre global de 1.100.000 francisations entre 1891 et 1926, ce qui donne un total de 1.400.000 étrangers devenus Français depuis l'année 1872. Mais il y a lieu d'en déduire les Alsaciens et les Lorrains qui se sont fait naturaliser Français pendant les années qui ont suivi la guerre de 1870. Leur nombre peut être estimé à 200.000 environ, ce qui réduit à 1.200.000 le nombre global des francisations.

(Ce chiffre ne comprend pas par contre les Alsaciens et les Lorrains d'origine allemande qui ont pu réclamer la nationalité française dans l'année qui a suivi le traité de Versailles.)

Cette population néo-française, que l'on peut isoler par la pensée, a pu avoir un accroissement propre dû à un excédent de naissances. Il a dû en être ainsi jusqu'en 1914; mais la guerre aura été cause de pertes annulant sensiblement les gains antérieurs. Par suite, le chiffre de 1.200.000 représente également le nombre actuel de Français d'origine étrangère. Il est à remarquer, qu'en raison du nombre très réduit des répudiations, les étrangers deviennent pour la plupart Français dès la seconde génération, et cela sans que la loi ait imposé d'une façon absolue le *jus soli*. Une modification de la législation ne peut donc augmenter le nombre des francisations qu'en s'appliquant à la première génération, c'est-à-dire aux naturalisations, dont le nombre est encore assez faible, comparé à la population étrangère résidente.

Le nombre annuel moyen des francisations ressort à 22.000 environ; mais il n'est pas resté invariablement fixé à ce taux; de 12.000 en moyenne pendant la période 1872-1889, il s'est élevé brusquement en 1890; après une légère réaction il s'est accru ensuite progressivement pour dépasser 35.000 en 1913. Depuis, par suite de l'augmentation de la population étrangère, du retour de trois départements, il s'est élevé encore et doit atteindre actuellement 50.000, sur le territoire de la Métropole.

### ÉTRANGERS DEVENUS FRANÇAIS, RÉPARTIS PAR NATIONALITÉ D'ORIGINE

La répartition par nationalité n'est connue que pour un certain nombre de cas. Les chiffres donnés chaque année par le ministère de la Justice comprennent les naturalisés et leurs enfants, les réintégrés et leurs enfants, et toutes les déclarations (acquisitives et simples renonciations à la faculté de répudiation); ces dernières concernent une partie des individus qui ont été groupés ensemble sous la dénomination : Français du fait de leur naissance en France.

Il n'est pas possible de déduire du total les chiffres concernant l'Algérie et les colonies, qui y sont incorporés, ce qui a sans doute pour effet d'accroître légèrement la proportion des Italiens et surtout des Espagnols. Le tableau suivant fait connaître les résultats obtenus depuis 1890 (non compris les années 1914 à 1918) :

ANNÉE	INDI- GÈNES	ALSA- CIENS- ET LOR- RAINS	ITALIENS	ALLE- MANDS	BELGES	LUXEM- BOURGEOIS	SUISSES	MAR- GNOLS	RUSSES	AN- GLAIS
1890-1899	690	43.447	46.612	11.155	38.533	5.168	5.149	8.230	3.143	"
1900.	23	2.184	2.382	357	1.522	177	315	642	200	70
1901.	21	2.109	2.276	380	1.650	227	351	555	203	125
1902.	34	2.419	2.397	401	1.891	255	450	677	197	161
1903.	46	1.727	2.531	404	1.680	166	342	889	233	109
1904.	52	1.652	2.883	376	1.675	176	354	851	301	102
1905.	42	1.419	2.585	380	1.795	163	329	790	255	121
1906.	53	1.581	2.499	398	2.052	135	374	715	277	106
1907.	47	1.266	2.783	358	2.918	143	340	766	416	100
1908.	54	1.287	2.835	404	4.186	167	321	840	502	113
1909.	38	1.651	2.992	422	3.572	200	382	939	474	175
1910.	94	1.787	4.037	472	3.739	210	442	1.190	558	161
1911.	118	1.990	4.183	503	3.361	177	445	1.360	574	147
1912.	122	2.989	4.240	587	4.267	259	498	1.583	544	166
1913.	115	4.211	4.280	588	4.284	277	514	1.637	422	189
1919.	80	133	531	61	406	34	167	260	118	36
1920.	119	44	1.464	231	1.526	99	312	801	317	73
1921.	97	158	3.043	367	3.644	242	570	1.301	420	66
1922.	170	253	6.120	628	5.178	377	726	1.563	740	193
1923.	252	196	8.206	650	4.532	275	848	2.353	982	232
1924.	443	156	7.450	1.313	3.187	203	661	1.782	1.356	300
1925.	1.218	276	9.705	3.885	2.548	220	718	2.434	2.804	383
TOTAUX	3.298	72.815	126.034	24.320	98.146	9.350	14.608	32.158	15.036	3.128

  

ANNÉE	GRECS	HOLLAN- DAIS (2)	ROU- MAINS (2)	TUNI- SIENS ET MARO- CAINS	AUTRI- CHIENS ET HON- GROIS (1)	POLO- NAIS	OTTO- MANS (2)	DIVERS	TOTAUX
1890-1899.	"	"	"	331	2.624	—	"	6.097	171.179
1900.	27	"	"	12	140	—	"	222	8.273
1901.	12	"	"	6	139	—	"	234	8.288
1902.	13	"	"	29	155	—	"	382	9.461
1903.	12	"	"	41	133	—	"	388	8.701
1904.	16	"	"	28	139	—	"	301	8.906
1905.	16	"	"	29	191	—	"	298	8.413
1906.	28	"	"	45	144	—	"	289	8.646
1907.	22	"	"	17	149	—	"	329	9.654
1908.	39	"	"	35	192	—	"	344	11.269
1909.	20	49	152	43	201	—	"	114	11.424
1910.	38	60	231	53	218	—	"	160	13.430
1911.	44	36	233	102	215	—	172	180	13.840
1912.	22	69	208	61	225	—	281	131	16.252
1913.	13	80	188	95	320	—	239	142	17.594
1919.	23	21	39	47	42	—	19	70	2.087
1920.	18	23	96	105	186	130	33	137	5.774
1921.	35	30	140	61	293	134	148	158	10.907
1922.	44	59	186	181	288	183	300	252	17.441
1923.	92	75	277	161	295	345	265	272	20.308
1924.	96	76	406	127	260	586	392	335	19.129
1925.	141	91	794	142	273	1.238	858	427	28.155
TOTAUX	771	669	2.950	1.751	6.822	2.616	2.767	11.262	429.131

Les Italiens et les Belges constituent à eux seuls la moitié du total. Les Alsaciens et les Lorrains, nombreux pendant les premières années, ont décliné sensiblement depuis le retour des deux provinces à la France. On remarquera l'augmentation importante pendant les toutes dernières années des Ottomans, des Roumains, des Polonais et surtout des Allemands et des Russes qui se classent respectivement aux deuxième et troisième rangs, précédant même les Belges.

Voici, pour les principales nationalités, en groupant les résultats par pé-

(1) Jusqu'en 1913 Autrichiens-Hongrois.

(2) Jusqu'en 1908 compris dans la colonne « Divers ».

riodes comprenant plusieurs années, les chiffres absolus et les proportions pour 1.000 étrangers au total :

	Italiens	Belges	Espa- gnols	Autre natio- nalité	Ensemble	Pour 1.000 étrangers au total				
						Italiens	Belges	Espa- gnols	Autres natio- nalités	Ensem- ble
1890-1900	48.994	40.055	8.872	81.531	179.452	273	223	49	455	1.000
1901-1905	12.672	8.691	3.762	18.644	43.769	209	199	86	426	1.000
1906-1910	15.146	16.467	4.450	18.360	54.423	278	302	82	338	1.000
1911-1913	12.703	11.912	4.580	18.491	47.686	266	250	96	388	1.000
1919-1925	36.519	21.021	10.494	35.767	103.801	352	202	101	345	1.000
TOTAUX.	126.034	98.146	32.158	172.793	429.131	293	229	75	403	1.000

La proportion des Italiens, sensiblement constante jusqu'en 1913, a augmenté brusquement en 1919-1925; celle des Espagnols s'est accrue d'une façon continue. Au total, Belges, Espagnols et Italiens fournissent 65 % des naturalisations et déclarations en 1919-1925, au lieu de 54 % en 1890-1900. Il est d'autre part intéressant de rapprocher pour chaque nationalité le nombre annuel de naturalisations de la population :

*Naturalisés annuellement pour 10.000 étrangers présents*

	Italiens	Belges (1)	Espagnols	Suisses	Allemands	Russes	Ensem- ble (2)
1890-1900 (R. 1896)	153	92	105	66	115	200	115
1901-1905 (R. 1901)	77	54	93	51	43	150	66
1906-1910 (R. 1906)	80	112	110	54	39	174	90
1911-1913 (R. 1911)	102	138	144	66	50	113	111
1921-1925 (R. 1921)	152	110	76	88	182	394	125

La forte proportion des Espagnols jusqu'en 1913 tient sans doute à ce que les naturalisations algériennes sont comprises dans les chiffres. On remarquera pour les dernières années l'importante augmentation des contingents russe et allemand.

*Conclusion.*

De 1891 à 1914, la population française a passé de 37.240.000 à 38.472.000 habitants, soit une augmentation de 1.232.000 habitants. Le mouvement de la population par nationalité a fourni pour la population française un excédent de 552.000 pendant la même période; la différence de 680.000 représente le nombre d'acquisitions de nationalité française, calculé par la méthode indirecte; cette évaluation a été réduite à 650.000; néanmoins, elle est encore supérieure à l'excédent de naissances. L'accroissement de la population française

(1) En 1906, Belges et Luxembourgeois.  
 (2) Y compris autres nationalités.

a été dû, par conséquent, au moins pour moitié, aux changements de nationalité. Pendant les années d'après-guerre, la situation démographique de la France s'étant améliorée, les résultats ont été inversés; mais, déjà en 1925, les deux facteurs ont des résultats d'importance sensiblement égale.

Une modification de la législation ne peut guère augmenter, vu le faible nombre des répudiations, les francisations de la seconde génération. Par contre, le nombre des naturalisations est encore assez faible, eu égard à l'importance de la population étrangère. La cause principale en est le délai de dix ans de séjour exigé dans la plupart des cas; quand une augmentation de la population étrangère se produit, il faut attendre plusieurs années pour pouvoir en apprécier les pleins effets, au point de vue de la naturalisation. Des résultats beaucoup plus importants encore que ceux enregistrés ici sont donc à attendre pour les années à venir.

Alfred SAUVY

---